

INSTALLATION ET MISE EN SERVICE D'UN SYSTÈME DE CLIMATISATION DAIKIN / RGE 2026

67690 Hatten | Bas Rhin (67)

ref : 59386



Fiche en ligne



Alsace Géo-Systèmes
03.88.86.31.55

Chantier réalisé en : 2026

Installation et mise en service d'un système de climatisation Daikin / RGE 2026 à Hatten entre Haguenau et Lauterbourg (Bas-Rhin - 67)

L'installation et la mise en service d'une climatisation réversible (pompe à chaleur air-air) Daikin en 2026 sont soumises à des règles strictes, tant sur le plan technique que pour l'obtention des aides financières liées au label RGE (Reconnu Garant de l'Environnement).

LE CHOIX DU MATÉRIEL DAIKIN (RÉGLEMENTATION F-GAS)

Daikin propose des systèmes très performants (gammes *Perfera*, *Stylish* ou *Emura*). En 2026, l'accent est mis sur le type de fluide frigorigène en raison de la révision de la directive européenne F-Gas :

- Les appareils résidentiels Daikin fonctionnent majoritairement au fluide R32 (PRP de 675). Les installations existantes ou neuves au R32 restent totalement pérennes et autorisées à la maintenance durant toute leur durée de vie.
- Pour les pompes à chaleur air-eau ou certains nouveaux systèmes, Daikin bascule progressivement vers le fluide naturel R290 (propane), encore plus écologique.

L'installation technique pas à pas

L'installation se déroule en plusieurs étapes physiques :

1. Visite préalable obligatoire (RGE) : Avant signature du devis.

L'artisan RGE doit obligatoirement réaliser une visite technique à votre domicile pour



RÉSEAU
proéco-énergies

reseau-proeco-energies.fr
Un réseau d'entreprises indépendantes & solidaires

valider le dimensionnement des unités (calcul des charges thermiques) selon la configuration des pièces. La date de cette visite doit légalement figurer sur la facture finale.

2. Pose des unités intérieures et extérieures : Installation physique.

Fixation des splits intérieurs (en évitant le flux d'air direct sur les occupants) et positionnement de l'unité extérieure au sol ou sur des supports muraux avec des plots antivibratiles (silentbloks) pour limiter le bruit.

3. Raccordements frigorifiques et électriques : Interconnexion.

Pose des liaisons en cuivre isolées entre l'intérieur et l'extérieur. Façonnage des dudgeons (évasements du cuivre) pour assurer l'étanchéité aux points de connexion. Raccordement des câbles d'alimentation et de l'évacuation des condensats (l'eau issue de la condensation).

4. Tirage au vide et mise en service : Étape légale obligatoire.

Mise sous pression d'azote pour détecter les fuites, puis tirage au vide de l'installation pour chasser l'air et l'humidité des liaisons. Ouverture des vannes pour libérer le fluide Daikin, suivi des tests de température (soufflage chaud/froid) et de la remise de l'attestation de capacité.

5. La mise en service : Une obligation légale

La manipulation des fluides frigorigènes est strictement encadrée en France.

Important : Même si vous posez vous-même les unités, la connexion des liaisons et la mise en service doivent obligatoirement être réalisées (ou contrôlées) par un professionnel titulaire d'une Attestation de capacité de catégorie 1.

À la fin de l'intervention, le technicien doit obligatoirement vous remettre une attestation de mise en service (cerfa) et une fiche d'entretien, documents que vous devez conserver pendant au moins 5 ans. Elle valide la garantie constructeur Daikin.

6. Label RGE et Aides Financières en 2026

Le label RGE a été fortement sécurisé (loi Cazenave). Depuis le 1er janvier 2026, la sous-traitance est strictement limitée à deux rangs maximum pour éviter les fraudes. L'artisan principal qui facture doit obligatoirement détenir le label RGE.

Les aides disponibles pour une PAC Air-Air (Climatisation réversible) :

Il faut savoir que la climatisation air-air est considérée par l'État comme un système de confort d'été. Par conséquent :

- MaPrimeRénov' (Parcours par geste) : Ne finance pas l'installation d'une climatisation air-air seule (les aides se concentrent sur les PAC air-eau, géothermiques ou solaires). Elle n'est éligible que si elle s'intègre dans un Parcours Rénovation d'ampleur (gain de 2 classes de DPE minimum).
- Les Primes CEE (Certificats d'Économies d'Énergie) : Accessibles à tous sans condition de ressources (mais bonifiées pour les revenus modestes), elles permettent d'obtenir une prime (souvent sous forme de chèque ou de déduction) si l'appareil Daikin



affiche une efficacité énergétique saisonnière (SCOP) élevée.

- TVA : L'installation d'une PAC air-air est soumise à une TVA à 20 % sur le matériel. Seuls les travaux de main-d'œuvre liés à l'installation peuvent bénéficier d'un taux réduit à 10 % (la TVA à 5,5 % est réservée aux appareils éligibles à MaPrimeRénov').



(5/5 pour 48 avis)

Alsace Géo-Systemes

28 rue Herbe 67660

03.88.86.31.55

<https://www.alsacegeosystemes.com>

info@alsacegeosystemes.com



RÉSEAU
proéco-énergies

reseau-proeco-energies.fr
Un réseau d'entreprises indépendantes & solidaires